

# Commune de Corcelles-le-Jorat



## Règlement communal de Corcelles-le-Jorat sur la durée de séjour sur son territoire en matière de demandes de naturalisation

### Art. 1

Les demandes de naturalisations sont régies par la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 19.12.2017, entrée en vigueur le 01.01.2018 et par la disposition du présent règlement.

### Art. 2

Toute demande de naturalisation ne pourra être déposée par un citoyen régulièrement inscrit dans le registre du contrôle des habitants moyennant, au minimum, une année de résidence sur le territoire communal précédant la demande.

### Art. 3

Les émoluments communaux font partie d'une directive annexe et sont fixés par la Municipalité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 février 2019.

Le Syndic :

Daniel Ruch



La Secrétaire :

Ariane Bandelier

Adopté par le Conseil communal de Corcelles-le-Jorat dans sa séance du 29 avril 2019.

Le Président :

Christian Ramuz



La Secrétaire :

Sylvie Jung

Approuvé par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, en date du



Secteur des naturalisations

**R** 17 JUN 2019